

## **Le Royaume-Uni quitte l'Union européenne**

Le 1<sup>er</sup> février 2020 le Royaume-Uni n'est plus officiellement membre de l'Union européenne. Après 47 ans de vie commune, le divorce est consommé. Il a été très compliqué de conclure cette séparation depuis le référendum de 2016, surtout du côté britannique. On peut le mesurer avec la succession d'élections à la chambre des communes en 2017 et 2019, mais aussi par le changement de premier ministre en 2019. Le parlement britannique a définitivement validé le projet de loi sur le Brexit le 22 janvier. Ce texte a été promulgué par la reine Elizabeth le 23 janvier. L'accord de divorce a été signé le 24 janvier par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le président du Conseil européen, Charles Michel et le Premier ministre britannique, Boris Johnson. L'acte final a été la ratification de cet accord par le Parlement européen le 30 janvier 2020. Ce dernier moment a été très émouvant. A cette occasion, les députés européens ont tous chanté, « ce n'est qu'un au revoir » en s'adressant aux députés britanniques.

Les premières conséquences de cette séparation seront encore modestes. En effet, si le Royaume-Uni n'est plus un Etat membre de l'Union européenne, il devra néanmoins continuer d'appliquer l'ensemble des règles de l'Union au cours d'une période de transition qui devrait s'achever à la fin de 2020. Pendant cette période, des négociations seront menées pour organiser les futures relations. Beaucoup pensent que cette période est trop courte pour trouver un accord satisfaisant pour les deux parties. De manière plus concrète, les 73 députés britanniques ont quitté le Parlement européen le 30 janvier. Comme cela été déjà prévu, 27 de ces sièges sont attribués à des députés d'autres nationalités. La France en récupère 5 de plus. Les fonctionnaires européens de nationalité britannique vont devoir quitter les institutions européennes. La population de l'Union européenne va passer de 513 millions à 447 millions d'habitants.

Ce divorce est peut-être représentatif d'un Royaume désuni. Les analyses du référendum de 2016, comme celles de Pauline Schnapper et Emmanuelle Avril, considèrent que ce Brexit révèle aussi une crise de confiance des britanniques dans leurs institutions, leurs gouvernants, leurs partis politiques. Ce choix de partir semble être l'expression d'une forme de crise identitaire de l'Angleterre qui aurait le sentiment de plus être reconnu, ne plus être une grande puissance, d'être dilué dans l'europanisation et la mondialisation. De son côté, Alex Taylor parle du Brexit comme d'une illusion. Il faut aussi relever les différences d'approche de l'Union européenne par les composantes du Royaume-Uni. L'Ecosse souhaite rester dans l'Union. Un référendum sur son départ du Royaume-Uni est envisagé par la première ministre. Les relations entre l'Irlande du nord et la République d'Irlande redeviennent une question très délicate à traiter. Certains parlent d'un potentiel processus de réunification irlandaise.

Quelles seront les futures relations de l'Union européenne avec le Royaume-Uni ? Plusieurs scénarios sont possibles pour la suite de ces relations. Cela peut être simplement des relations bilatérales avec un simple un Etat tiers. D'autres modèles de rapport sont transposables comme le modèle norvégien, le modèle suisse, le modèle turc ou le modèle canadien. Il n'est pas certain que le Royaume-Uni accepte de se conformer à un modèle, mais souhaite plutôt créer le sien. Pour l'instant, il semble privilégier la recherche d'un accord de libre-échange, pas forcément très éloigné de celui avec le Canada. En tout état de cause, le fait de devenir un Etat tiers ne permet plus toutes les possibilités réservées aux Etats membres comme celle de la fameuse libre circulation des citoyens européens. Néanmoins, cela n'empêche pas pour autant de maintenir des coopérations, par exemple dans le domaine de la défense. Pour Charles Michel : « Nous entamons un nouveau chapitre en tant que partenaires et alliés. »

Ce divorce de type Brexit ne semble pas envisageable pour d'autres Etats membres. En effet, face à ce défi du Brexit, on a pu constater une grande cohésion des autres Etats. L'Union européenne a résisté. Elle a manifesté une réelle solidarité sur cette question qui a pourtant pris beaucoup de temps à être traitée. Même les mouvements populistes n'évoquent plus l'idée de quitter l'Union européenne. Ils veulent plus la changer de l'intérieur. On ne voit donc plus poindre d'autres départs. Au contraire, ce départ des britanniques pourrait stimuler et réveiller le continent.

Henri Oberdorff

Professeur émérite de l'Université de Grenoble-Alpes, Président de l'UPEG, le 30 janvier 2020